

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

A 40: qterons de bled mesure de Lasarra fixe douze a treize qterons de Savelles qui font ramasser à la Moisson dix qterons deavoine & trois Louis d'arg. et un Chenevier pour un qteron de Chanvre & un Jardin de demi qteron un Char de bois pour Chauffage

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Des Près de la Commune quelle amodie en graine & en argent & quelque Censés fonciers que la Commune possédait

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés fonciers, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Pompayle.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De Lasarra

d. District

Cossonai

e. Canton

Seman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Une seule Maison isolée appelée Le Village à des maisons très

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Sint Suprest la seule ferme à 5. Minutes

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Pompayle

108

A. 59.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Six.

a. Leurs noms.

La Sarra, Orny, Ecclézens, Ferreires, Annex, A Croix.

b. Leurs distances réciproques.

La Sarra & Orny a 10. Minutes, Ecclézens et Ferreire a 1/2 lieue Annex & Croix a 1/4 De lieue.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Lecture, Orthographe, Arithmétique, Chant Des Pauvres & Religion.

Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En été et en Hyver. Mais se prolongeait plus en hiver qu'en été, à cause de la quantité d'enfant & ont lieu trois écoles par jour les deux heures de 8 heures par école, et celle du soir de deux heures. Elle s'achève depuis le nouvel an jusqu'à Pâques.

Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Sainte Bible, le Catechisme d'Ostervald, les Pauvres, les Palattes Simple & Double.

Règles & réglemens, comment ont-ils observés?

Obligation de tenir trois écoles en hiver & deux en été. Comme restait à dessus, et enseignez ce qu'on dessus. Les visites de deux fois par an par le Pasteur qui s'assure si Regent & écoliers ont fait leurs devoirs.

2°. Durée de l'école chaque jour?

En Hyver 6 heures pour les deux écoles du matin & deux pour celle du soir.

Les enfans font-ils distribués ou classés?

Je distribue les enfans de mon école en trois Volée, les 1. lisent Corollement et apprennent par coeur, Catechismes, Pauvres, La seconde Volée spellent & apprennent à lire, & la troisième sont à la Palatte.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les Pasteurs & Des Proposés de la Commune font subir un examen aux aspirans en nomment deux qui se sont le plus distingués, et le Seigneur ou Choisissoient un De Compagnie.

b. D'où est-il?

De Compagnie.

c. Son nom

François Louis Bonjean.

(3)

d. Son âge.

60. Ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Deux enfans qui en ont deux autres.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 1767. Qui fait 36. Ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Domestique & Agriculteur.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Il fait une prière dans le lieu le Dimanche depuis Pâques à la St. Michel et est tenu d'en faire une le Lundi toute l'année et lire le Message paroissiale l'écriture. D'après les jours de fêtes il régle l'horloge & des la resolution Percepteur Des deniers de la République, et Quartier Maître.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

40. J'aurois à désirer qu'ils la fréquentassent mieux.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

En été les aînés n'assistent que peut aux écoles. Si ce n'est à Celle, du Dimanche.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Ny en a point.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

Les non bourgeois payent 20. bats par enfant.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux et délabré.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une seule Chambre dans la Maison Commune placée sur le four et néanmoins impossible à chauffer, elle est en même tems aux assemblées de Commune & d'Abaye de sorte que le Regent, s'il étoit étranger seroit fréquemment appelé à la quitter.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

La Commune.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*85 ff de quatre bat pièces 24. 75 Mess et mesure d'Orbe
autre dans jarbe de bled a retirer a la Maison de chaque
particulier qui en sème, et environ un char de foin
pour la suite de l'horloge et 25 ff en place de bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*Des revenus de la Commune qui ne percevoit
aucun droit féodal mais qui en payoit.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le 16. Janvier 1794. Le Regent a payé 125
pour affranchir du foyage la Maison de l'école
et la Commune lui en paye annuellement
Interets, qui est-ce que lui remboursera le
Capital?*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ferreyre

106

N. 58.

Ferreyre

elles est réunie a celle de la Sarra

de la paroisse de la Sarra, agence de la Sarra

de Cossonay

du Simant

*une Maison soit forge lieu dit au Crosot
a 10 Minutes de Ferreyre*

*quatre enfants de sus ditte forge qui devoient
fréquenter l'école & ne le font pas*